



**RAPPORT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN  
"FORETS HUMIDES DE L'ATSINANANA"  
MADAGASCAR (N 1257)**

**Janvier 2018**

## I. Résumé analytique du rapport

Pour sortir le site « Forêts Humides Atsinanana » dans la liste patrimoine mondial en péril, l'Etat partie a mis en œuvre plusieurs activités en vue des mesures correctives.

En premier lieu, Madagascar a mis en œuvre le plan d'action CITES et le plan de gestion de la biodiversité (décision n°17.204 à l'adresse de Madagascar). Pour pallier à l'exploitation illégale au niveau national, la poursuite des dossiers d'infractions forestières au niveau des tribunaux de première instance à Madagascar a été effectuée. Des bois de palissandres sont saisis au niveau des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (DREEF). Et au niveau des frontières et surveillance des côtes, une convention de partenariat entre le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts et le Centre de Fusion d'Informations Maritimes (CFIM) dans le cadre de surveillance satellitaire des mouvements illicites des bois précieux par voies maritimes au niveau des zones sensibles en particulier à Masoala, Mananara, Antalaha a été signée. Concernant l'affaire Singapour, l'Etat malagasy a porté plainte pour faux et usage de faux contre Kong Hoo Pte Ltd et son gérant Wong Wee Keong dans la « High Court » de Singapour. L'opérationnalisation de la Chaîne spéciale de lutte contre le trafic des bois de rose et bois d'ébène est en cours et les représentants du Ministère de la Justice siégeant au niveau du Brigade mixte d'enquête, de la Cour Spéciale et de la Commission de Gestion de Stocks (CGS) sont désormais nommés.

Relatif à la gestion de stocks des bois de rose et bois d'ébène, le plan d'utilisation « Mécanisme de vérification de stocks et le plan d'affaire » a été présenté à la 69<sup>e</sup> Session du Comité permanent de la CITES du mois de Novembre 2017 et en cours de finalisation suite aux remarques du Comité et le Gouvernement a procédé à l'inventaire des bois déclarés depuis le mois de novembre 2017. Pour la Gestion durable de la Biodiversité et Recherche Scientifique, un Revu scientifique sur les méthodes d'identification comparé avec les espèces concernées a été fait, un Atelier national sur le renforcement de capacité pour la mise en œuvre de la CITES aux espèces de bois précieux inscrites dans l'Annexe II a été tenu, et SPRINGER, le premier atlas basé sur les caractères anatomiques des bois de 19 Dalbergia et de 31 Diospyros de Madagascar, est sorti officiellement.

Par ailleurs, au niveau de Madagascar National Parks et ses partenaires, des missions de contrôle et de soutien, de suivi écologiques et les protections physiques au niveau du bien ont été faites. Selon l'importance des menaces qui pèsent sur les différentes zones des 6 Parcs Nationaux composants, en 2017, plus de 98% de la superficie du bien a été visitée par les agents de Madagascar National Parks et des endroits ont été visités plus de 5 fois suivant l'intensité des menaces. Ces missions ont été renforcées par des descentes sur le site par des brigades mixtes (gendarmerie, militaires, autorités locales, eaux et forêts, police des mines). Plusieurs suivis écologiques ont été entamés pour avoir des informations de gestion concernant la biodiversité et les habitats qui composent le bien. Et des activités ont été menées pour maintenir les états des infrastructures de conservation et les faire connaître aux communautés riveraines.

Des actions de soutien de développement socio-économique au niveau du bien ont été faites, comme la sensibilisation sur l'importance de la conservation du Parc, la formation des Comités Locaux de Parc (CLP), la réception de 7 sous projets entamés en 2016, et la mise en œuvre du projet de sauvegarde sociale et environnementale appuyé par la FAPBM.

Au terme de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence soutenu par l'UNESCO à travers l'Assistance Internationale de 25 000 USD, les résultats sont très satisfaisants. En effet, l'appui de l'UNESCO a permis de renforcer les activités de patrouilles, l'opérationnalisation de la structure relais et le développement d'outil de sensibilisation.

Etant donné (i) la mise en œuvre des mesures correctives par l'Etat Partie depuis 2011 et (ii) les valeurs actuelles des indicateurs de l'état de conservation souhaité du bien, l'Etat Malagasy souhaite le retrait du bien de la liste en péril d'ici 2020. Le plan de retrait sera communiqué ultérieurement. Mais l'appui financier des bailleurs de fonds potentiels est important pour pouvoir s'engager dans ce plan de retrait pour conserver les avancées déjà acquises.

Enfin, des progrès ont été réalisés pour avoir l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. En effet, l'exploitation illicite du bois précieux est arrêtée dans les 6 composantes du bien. Une tendance à la baisse de la coupe de bois précieux est constatée. On note toutefois un transfert de pression des bois de rose au niveau du bien, vers les palissandres.

La gestion adaptative (avec les analyses obtenues à partir des rapports LEM/SMART) a permis d'orienter les patrouilles surveillances au niveau des sites sensibles et de réduire les défrichements au niveau du bien. Les signes de braconnage significatif des espèces lémurien et autres espèces clés au sein du bien diminue et aucune extinction des lémurien et autres espèces à valeur universelle exceptionnelle n'est à craindre car leurs habitats permettent encore leur reproduction.

Les endroits fortement dégradés par le défrichement agricole et l'exploitation illicite sont récupérés et leur restauration écologique est en cours. En fait, durant l'année 2017, l'équipe de WCS en collaboration avec l'équipe MNP Masoala a poursuivi les activités de restauration dans deux sites dégradés situés dans le Parc National de Masoala (PN Masoala). MNP en collaboration avec le MEEF a fait l'effort d'élaborer le projet : « Initiatives de restauration de forêts humides dégradées dans le bien sériel Patrimoine Mondial « Forêts Humides Atsinanana - Madagascar » et l'a soumis au FERI. En juillet 2017, il fut sélectionné parmi 6 projets dans le monde à être sélectionné. En plus, le projet « Conservation des espèces clés, endémiques, menacées et de valeur économique », financé par GEF 5, est mis en œuvre dans 16 sites incluant 12 aires protégées, dont le Parc National de Ranomafana. L'objectif du projet est de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité basée sur « l'approche espèce », complétant l'approche écosystème, en développant, en mettant en œuvre et en diffusant des stratégies locales participatives pour les espèces clés endémiques, menacées et à potentiel économique. Et chaque Parc National composant du bien continue par ailleurs la restauration naturelle des "savoka" pour évoluer vers des stades climax.

Selon la méthode 5S de The Nature Conservancy et Miradi, l'évaluation des menaces comporte deux éléments : l'évaluation des impacts et l'évaluation des pressions a été calculée. En 2014, comme en 2015, aucun des 06 Parcs n'est plus au niveau TRES HAUT. La situation du niveau de menace du Parc National de Ranomafana est passé de FAIBLE en 2015 pour MOYENNE en 2016 à cause de la persistance de l'exploitation aurifère illicite ; celui d'Andohahela a diminué de HAUTE en 2016 vers MOYENNE en 2017.

Et les indices de l'Efficacité de Gestion varient de 0.60 à 0.77 pour les 06 composantes du bien.